

Un « sandwich hollandais » ? Non merci, je n'ai pas fini mon « double irish » !

Les « *paradise papers* » ont jeté une lumière crue sur les agissements fiscaux de certains pays et de certains contribuables. Pour utiliser les mots justes, quelques définitions :

- Le **blanchiment d'argent** consiste à faire réapparaître dans une structure légale de l'argent provenant du crime organisé et des trafics divers et jusqu'alors dissimulé.
- La **fraude fiscale** est le contournement « illégal » d'un système fiscal afin de ne pas contribuer aux cotisations publiques. Elle suppose : le non-respect de la fiscalité ; l'évitement de l'impôt ; la faute, intentionnelle ou non.
- L'**optimisation fiscale** ou évitement fiscal est l'utilisation, par des moyens légaux, de failles du système fiscal afin de réduire le montant de l'imposition . L'O.C.D.E. tente actuellement de limiter cette optimisation via son « modèle de convention sur l'échange de renseignements en matière fiscale ».
- L'**évasion fiscale** comprend à la fois la fraude et l'optimisation fiscale.

Quant aux différentes manières d'esquiver l'impôt, toute la Lettre Europe ne suffirait pas pour les décrire. Quelques-unes parmi les plus emblématiques :

Pour les particuliers:

- confier sa fortune à un « *trust* » (fiducie), organisme de gestion, et ne plus apparaître comme étant le propriétaire officiel; cela permet d'échapper, au choix, aux créanciers, au fisc, à la justice ou de déshériter un membre de la famille;
- déplacer sa résidence fiscale dans un pays à faible fiscalité ;
- immatriculer certains biens mobiliers coûteux (bateaux, avions...) dans des paradis fiscaux pour échapper à la TVA.

Pour les entreprises:

- immatriculer une société dans un paradis fiscal et éventuellement négocier un impôt forfaitaire très faible avec le fisc local (rescrit fiscal ou « *tax ruling* »⁵);
- à l'intérieur d'un grand groupe, majorer artificiellement les prix de transfert de marchandises ou de services entre filiales de façon à déplacer les profits dans un paradis fiscal où aucune activité réelle n'est exercée;
- se faire rembourser indûment de la TVA intracommunautaire (payable par le consommateur final);
- créer des cascades de sociétés « écrans » qui égarent les journalistes, les contrôleurs fiscaux ou les juges qui cherchent le propriétaire réel d'un bien ;

Les paradis fiscaux : Pour l'O.C.D.E., un paradis fiscal est un pays qui présente les quatre caractéristiques suivantes :

- il a des impôts insignifiants ou nuls ;
- son régime fiscal est peu transparent ;
- il refuse d'échanger des renseignements fiscaux avec d'autres États ;
- il cherche à attirer des sociétés « écrans » ayant une activité fictive.

Avec ces critères très stricts, la liste des paradis fiscaux de l'O.C.D.E. ne comporte plus aujourd'hui qu'un seul État : Trinité et Tobago dans les Caraïbes. Mais tout le monde s'accorde pour élargir cette liste, qui deviendrait alors trop longue pour cette Lettre Europe!

Nous nous limiterons à reproduire la liste établie par l'O.N.G. Oxfam pour le seul continent européen (* = États ou territoires non membres de l'U.E.):

Albanie* - Bosnie-Herzégovine* - Iles Féroé* et Groenland* (dépendances du Danemark) - Irlande - Luxembourg - Ancienne république yougoslave de Macédoine* — Malte - Monténégro* - Pays-Bas - Royaume-Uni et certaines de ses dépendances européennes (Gibraltar -- Jersey*) - Serbie* - Suisse

Il est évidemment difficile de chiffrer ce qui est caché, mais les estimations de la perte de recettes pour les États de l'UE dépassent largement 100 milliards d'€ par an: elles vont de 120 à 1 000 milliards d'€, dont 30 à 60 milliards pour la France!!

Comment en est-on arrivé là ?

Le contexte européen est favorable au développement de l'évasion fiscale :

- Certains grands États européens ont des taux d'imposition élevés pour financer un « État providence » généreux, une administration nombreuse, une armée puissante, une diplomatie mondiale et rembourser leur dette !
- D'autre, notamment des petits États, n'ont pas les mêmes ambitions ni les mêmes besoins, et livrent aux autres une concurrence fiscale pour attirer les grandes fortunes et les multinationales.
- Les États membres de l'UE ont conservé leurs compétences en matière fiscale et de ce fait, au sein de l'Union européenne, les décisions sur la fiscalité se prennent à l'unanimité. Ceux qui ont une stratégie fiscale agressive bloquent donc toute décision qui leur semble défavorable.

Jusqu'à une époque récente, les États détournaient les yeux car ils défendaient les intérêts de leurs entreprises et de leurs citoyens fortunés. De plus, certaines de leurs opérations occultes ne pouvaient être menées que par l'intermédiaire des paradis fiscaux. De grands États européens (Royaume-Uni, Pays-Bas)

laissent prospérer des paradis fiscaux dans leurs dépendances périphériques (Man, Jersey, Guernesey, Gibraltar) ou d'outre-mer (Antilles britanniques ou néerlandaises); d'autres (France, Italie, Allemagne) ont laissé se développer à leurs frontières des micro-États fiscalement très accueillants (Andorre, Liechtenstein, Monaco, Saint Marin). Mais le développement du terrorisme et des mafias (qui utilisent les paradis fiscaux), la crise financière de 2008 qui a asséché la base taxable et la plus grande sensibilité de leur opinion les amènent à lutter désormais contre l'évasion fiscale.

Que fait l'Union européenne ?

La Commission européenne n'est pas démunie: si la fiscalité est restée une compétence des États membres, le respect d'une concurrence libre et non faussée est de son domaine; la commissaire européenne Margrethe Vestager se sert de ce levier pour mettre en demeure les États membres de cesser les pratiques fiscales qui faussent la concurrence.

Sous la pression des journalistes d'investigation, des lanceurs d'alerte, des O.N.G. et du Parlement européen, les États membres ont accepté de mettre un peu d'ordre :

- un échange obligatoire des rescrits⁵ fiscaux a été mis en place ;
- la directive « anti-blanchiment » est en cours de durcissement ;
- des directives visant à éliminer les écarts entre les différentes législations fiscales sont en cours d'adoption;
- une liste officielle des paradis fiscaux devrait être dressée par le conseil des ministres des finances de l'Union (Ecofin) le 5 décembre ;
- une taxation spécifique des géants de l'Internet devrait être proposée: Internet n'ayant pas de frontières, ils sont installés là où ils payent peu d'impôts et pas là où ils font les profits.

Et dans le reste du monde, que fait-on ?

Il faut reconnaître que le problème dépasse le cadre de l'Union européenne car les paradis fiscaux les plus attractifs se trouvent dans des micro-États, souvent situés dans des îles des Caraïbes ou du Pacifique. Ils n'ont pas besoin d'une lourde fiscalité car ils ont une population peu nombreuse et n'entretiennent pas une administration, une armée ou une diplomatie coûteuses, étant souvent sous la protection d'une grande puissance.

Les États-Unis, le Canada et d'autres se retrouvent dans la même impasse fiscale que les grands États de l'U.E. Des pays en développement voient leurs élites ou des intérêts étrangers piller leur richesse et mettre leur rapine à l'abri dans ces paradis.

Dans un cadre mondial, seule l'O.C.D.E. est en mesure de coordonner la lutte des grands États contre l'évasion fiscale mais ne dispose d'aucun moyen coercitif vis-à-vis des paradis fiscaux.

Voir aussi une courte discussion avec un économiste, au lien <https://soundcloud.com/alterecoplus/comment-les-paradis-fiscaux-minent-la-construction-europenne>)

Notes :

1 Système d'évasion fiscale faisant intervenir une société holding aux Pays-Bas et une autre aux Antilles néerlandaises pour déplacer les profits vers cette dernière et payer ainsi très peu d'impôt.

2 Système d'évasion fiscale jouant sur le fait que l'Irlande a une fiscalité exclusivement territoriale et ne peut donc pas percevoir d'impôt sur les revenus de filiales de sociétés irlandaises non domiciliées en Irlande. Une première société irlandaise héberge les profits d'une multinationale ; ces profits sont transférés dans une seconde société de droit irlandais mais localisée dans un paradis fiscal à fiscalité faible ou nulle.

3 « Paradise papers » : désignent les révélations du Consortium international des journalistes d'investigation utilisant des fuites venant de cabinets d'avocats spécialisés dans l'optimisation fiscale.

4 Organisation de coopération et de développement économique : organisation internationale sise à Paris, non liée à l'O.N.U. et réunissant la majorité des États européens, les États-Unis, le Canada, le Mexique, le Chili, Israël, le Japon, la Corée du sud, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Elle s'est attelée à combattre l'optimisation fiscale.

5 Rescrit fiscal ou *tax ruling* : accord négocié entre une grande entreprise et le fisc d'un État déterminant un régime fiscal dérogatoire pour une période déterminée